

**BARÈME « A »**  
**DEMANDE DE RACCORDEMENT AU**  
**SYSTÈME D'EAU ET D'ÉGOUTS DE LA VILLE DE MIRAMICHI**

**DEMANDE DE :**

Découvrir, utiliser, modifier le système d'eau ou celui des égouts, ou les deux, régis par la Ville de Miramichi et d'y effectuer toutes les connexions nécessaires.

Moi, \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_, je demande, par la présente, un raccordement au système d'eau ou à celui des égouts, ou aux deux, lesquels sont administrés et régis par la Ville de Miramichi.

Lieu du terrain (nom de la rue) \_\_\_\_\_  
Type de bâtiment \_\_\_\_\_  
Date prévue du raccordement \_\_\_\_\_

NOUS CONVENONS DE  
CE QUI SUIT :

- 1) Nous sommes les détenteurs du titre de la propriété ou nous les représentons.
- 2) Nous donnons, par la présente, aux mandataires de la Ville de Miramichi le droit d'accéder à la propriété afin d'inspecter l'installation du service d'eau ou celui des égouts et de procéder à la relevé des compteurs.
- 3) Nous acceptons de nous conformer et d'être assujettis aux conditions décrites dans l'*Arrêté de la Ville de Miramichi respectant les systèmes d'eau et d'égouts* (Arrêté n° 52) et, en particulier, de payer les frais d'eau ou ceux des égouts de la Ville de Miramichi, ou les deux, établis périodiquement dans l'*Arrêté de la Ville de Miramichi respectant les systèmes d'eau et d'égouts*.
- 4) Nous acceptons de fournir à la Ville une copie du permis de plomberie obtenu auprès du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail avant l'installation du service.
- 5) Nous acceptons, dès l'approbation de la présente demande par la Ville de Miramichi, d'assumer tous les coûts directs et indirects qui pourraient découler de tous travaux réalisés en vertu du permis octroyé. Nous acceptons également que le permis soit révoqué sans préavis si les procédures d'installation ne sont pas approuvées par la Ville de Miramichi.

**VOICI LES FRAIS DE DEMANDES CHARGÉS PAR LA VILLE DE MIRAMICHI :**

SERVICE D'EAU OU D'ÉGOUTS	1500 \$ (MILLE CINQ CENTS DOLLARS)
SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUTS	3000 \$ (TROIS MILLE DOLLARS)
SERVICES D'ÉGOUTS PLUVIAUX	1500 \$ (MILLE CINQ CENTS DOLLARS)
SERVICES D'EAU, D'ÉGOUTS ET D'ÉGOUTS PLUVIAUX	3000 \$ (TROIS MILLE DOLLARS)

Date : \_\_\_\_\_ Signature des auteurs de la demande : \_\_\_\_\_

## **Avis d'installation des services d'eau et d'égouts**

Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse de la propriété : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

N° de \_\_\_\_\_  
NID

***Veillez cocher les installations qui se rapportent à votre demande :***

Service d'eau uniquement

Conduite latérale d'égout sanitaire uniquement

Service d'eau et d'égouts

Service d'égouts pluvieux

***N° de permis de plomberie du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail de la Province du Nouveau-Brunswick.***

Remarque :

Dans le paragraphe quatre de l'article 13 de la *Loi sur le montage et l'inspection des installations de plomberie*, on indique qu'une municipalité ne doit autoriser de raccordement d'une installation de plomberie à son réseau de distribution d'eau ou à son réseau d'égouts que si un permis a été délivré en vertu de cette loi. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives au permis de plomberie, veuillez communiquer avec ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail au 778-6066.

**Si après le paiement des frais pour la demande ce bureau ne reçoit pas le permis de plomberie, le client doit lui renvoyer une copie du permis avant l'inspection.**

Montant reçu : \_

Date de réception du montant : \_

Numéro du reçu : \_

Reçu par : \_

Les services de la propriété mentionnée dans le présent document ont été inspectés le \_ de l'année \_

Sous la direction de, \_\_\_\_\_  
directeur des travaux publics (ou son représentant)